

1^{er} janvier 1970 au 30 juin 1971, et le montant total des prêts garantis pouvant être consentis est limité à 100 millions de dollars pour les banques à charte et à 50 millions de dollars pour les autres prêteurs. Pour la nouvelle période, ce maximum sera doublé dans les deux cas, vu que la nouvelle période sera de trois ans alors que la période actuelle est d'un an et demi.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire souligner que ces mesures ont permis de consentir des prêts à long et à moyen terme aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits commerçants. Le gouvernement croit que la continuation de ces programmes pour trois autres années est souhaitable et devrait encourager sensiblement l'expansion économique et accroître l'efficacité des emprunteurs.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle se propose de présenter un certain nombre d'orateurs, dont chacun abordera l'un des trois sujets: la collectivité agricole, la petite entreprise et les pêcheurs. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je voudrais limiter mes remarques aux prêts agricoles. On n'a pu s'empêcher de suivre avec intérêt l'historique des prêts à l'entreprise agricole, que le préopinant vient de faire. Il a retracé l'origine des prêts, traité des différentes périodes jusqu'à nos jours, et il a terminé en présentant ce projet de modification visant à prolonger le programme pour trois autres années.

Monsieur l'Orateur, l'intention première de cette mesure législative était de permettre aux agriculteurs de contracter des emprunts garantis à des taux d'intérêt fixes et peu élevés, afin que l'industrie puisse se développer. Ces prêts devaient servir à encourager la rénovation des nouvelles fermes achetées par des anciens combattants et des jeunes gens qui se lancent dans l'industrie agricole. Les prêts ont servi à regrouper les petites unités en des unités plus vastes et plus viables. L'industrie agricole y a eu également recours en vue d'améliorer et de moderniser ses méthodes de production afin que les agriculteurs canadiens puissent soutenir la concurrence.

• (8.20 p.m.)

Le député qui m'a précédé a déclaré que le programme a été couronné de succès puisque, depuis 20 ou 25 ans, les cultivateurs ont emprunté environ 2 milliards de dollars. Le gouvernement limite maintenant le total de ces prêts à 1.2 milliard. Mais, à mon avis, le meilleur indice de la tournure des événements est que ces prêts diminuent. Le député qui m'a précédé a signalé que les cultivateurs intéressés ont emprunté environ 145 millions depuis 12 mois.

Cela montre, je crois, un revirement radical d'attitude chez les agriculteurs au sujet de l'assistance offerte par le gouvernement. Ces prêts ne sont plus l'instrument auquel les cultivateurs avaient recours il y a un certain nombre d'années, et cela pour deux raisons. La première, qui est fondamentale, c'est que désormais il n'y a plus de conditions d'admissibilité, comme à l'origine. Un particulier ignore très souvent s'il peut obtenir un prêt. Tout récemment encore, les cultivateurs qui s'adressaient aux institutions autorisées de prêts constataient avec étonnement, qu'ils aient eu droit ou non à un prêt, qu'ils ne pouvaient

en obtenir un. Le prétexte invoqué par les maisons de crédit, c'était qu'en prêtant de l'argent à d'autres secteurs que celui de l'industrie agricole, elles pouvaient obtenir des taux d'intérêt plus élevés.

Nombre d'agriculteurs qui se sont adressés à des sociétés prêteuses dans l'espoir d'emprunter de l'argent à 5 p. 100, taux prescrit par la loi pour les prêts destinés aux améliorations agricoles et autres prêts semblables, se sont fait dire qu'on n'avait pas l'argent mais que, s'ils voulaient emprunter à la banque à un taux plus élevé, ils trouveraient les sommes nécessaires. C'est ce qu'ils se faisaient dire même s'ils avaient droit à un prêt à un taux plus avantageux en vertu du règlement fédéral. On trouvait qu'il n'y avait pas d'argent.

Et l'argent ne s'est acheminé vers l'industrie agricole que le jour où le gouvernement, dans sa sagesse, a supprimé le plafond de 5 p. 100 sur les intérêts et a permis pour ces prêts des taux d'intérêt comparables à ceux des autres prêts. Cette mesure, toutefois, a supprimé les principales raisons pour lesquelles les agriculteurs avaient si largement utilisé des prêts bon marché. Ils avaient jusque-là pu obtenir de l'argent à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché et cet avantage n'existait plus.

Il y a une autre raison, si le nombre des prêts baisse et que moins de gens désirent emprunter. Cette raison a de lourdes et tragiques conséquences pour les agriculteurs. Ceux-ci constatent, surtout depuis deux ans, que les ministères de l'État ne s'entendent pas sur la politique à appliquer en agriculture. Les agriculteurs qui en toute confiance avaient emprunté de l'argent pour agrandir leur ferme, améliorer leur équipement ou établir des entreprises plus rentables, ont constaté avec consternation et inquiétude que le gouvernement avait adopté des politiques qui les empêchaient de rembourser leurs prêts.

Ceux qui avaient fait des emprunts pour établir une entreprise laitière plus en mesure de soutenir la concurrence se rendirent compte que la politique du gouvernement visait à restreindre la production des produits laitiers au Canada. Ceux qui avaient emprunté des fonds pour augmenter leur production s'aperçurent soudainement que le gouvernement n'accordait plus de subventions pour certains produits ou les avait réduites au point de faire baisser les marges de profit ou de les éliminer totalement. Il n'est donc pas surprenant que les cultivateurs ne tiennent pas à emprunter.

Voici, à mon avis, ce qui indique le mieux comment le milieu agricole a réagi devant la bienveillance du gouvernement: l'augmentation réelle de la valeur estimative des immobilisations détenues par les agriculteurs canadiens pendant ces 15 dernières années est presque égale au total des emprunts contractés en vertu des dispositions de cette mesure, si l'on en croit des sources gouvernementales autorisées. En d'autres termes, monsieur l'Orateur les cultivateurs ont appris à leurs dépens que d'emprunter ne résout pas leurs problèmes fondamentaux. Les marges de bénéfice s'amenuisent et avec la perspective d'une politique gouvernementale qui semble s'orienter exclusivement vers le concept du contrôle de l'offre et de la production, aucun cultivateur ne peut prévoir avec certitude ce qu'il produira, ne fût-ce que d'ici trois ans, ni même s'il aura le droit de cultiver telle ou telle denrée. Dans ces circonstances, si malheureux que ce soit,